



# FO Énergie ne signe pas l'Accord électoral des membres des CA des CMCAS 2025

**Après une analyse de l'accord proposé par les employeurs pour les élections des CMCAS 2025, FO Énergie a décidé de ne pas signer cet accord. Voici pourquoi!**

Le mode de scrutin « Mixte », électronique et papier pour les pensionnés permet de toucher l'ensemble des bénéficiaires, peu importe leur localisation, y compris ceux géographiquement éloignés.

Des horaires adaptés pour les DROM. Des aménagements spécifiques pour permettre une meilleure participation des agents basés dans les Départements et Régions d'Outre-Mer.

Malgré ces quelques aspects positifs, l'accord ne répond pas aux attentes pour FO Énergie.

En effet, l'accord propose un scrutin de 6 jours, ce que FO Énergie juge excessif, alors que nous avons prôné un processus électoral plus court et plus efficace.

Pour FO Énergie, cette prolongation ne vise pas à améliorer la participation, mais plutôt à compenser d'éventuelles défaillances techniques.

Allonger la période de vote pourrait démobiliser les électeurs au lieu de les encourager.

En parallèle de cet accord, FO Énergie constate que les employeurs ne proposent qu'un rôle d'observateur dans l'élaboration du cahier des charges et le choix du futur prestataire, ce qui soulève des questions sur les décisions clés du processus.

Pour FO Énergie, il est donc essentiel de garantir un processus électoral simple, transparent et véritablement décisif, afin que chaque bénéficiaire puisse s'exprimer dans des conditions optimales.

**Le message est clair, en refusant de signer FO Énergie ne se satisfait pas d'un tel accord qui risque de limiter la participation, à savoir des élections claires et adaptées, où la voix des bénéficiaires est véritablement entendue.**

